

Saint Jean-sur-Erve

Bulletin Municipal



Sommaire

VIE DE LA COMMUNEp. 2

ENVIRONNEMENTp. 8

BON À SAVOIRp. 10

VIE DES ASSOCIATIONS p. 14

COMPTES RENDUS DES
RÉUNIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL.....p. 16

Horaires de la mairie

Lundi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

Numéros utiles

URGENCES
EUROPÉENNES
(depuis un portable)

 **112**

SAMU

15

POMPIERS

18

CABINETS MÉDICAUX

Sainte-Suzanne **02 43 01 40 18**

Vaiges **02 43 90 50 98**

Recensement militaire

Les jeunes Garçons et Filles nés à partir du 1^{er} janvier 1983 se feront recenser dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire. Les jeunes gens concernés doivent se rendre à la mairie le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera remise, cette attestation sera désormais indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, Permis de conduite, conduite accompagnée...).

Le mot du maire

Voici la période de publier notre bulletin municipal qui relate la vie de notre commune.

Bientôt les vacances pour nos écoliers qui ont passé leur première année scolaire dans les nouveaux locaux à la satisfaction de tous, enseignants et des élèves qui peuvent travailler sur un même site bien équipé.

Un autre évènement très important qui aboutit après un travail de réflexion et de concertation à la création de la commune nouvelle Blandouet-St Jean confirmé par l'arrêté du Préfet en date du 02 juin 2016.

Nous sommes satisfaits de cette fusion car des liens unissent nos communes depuis de nombreuses années, l'exemple de notre RPI. Cette évolution est devenue nécessaire pour nos habitants, et notre avenir et il vaut mieux choisir que subir. Beaucoup de travail d'organisation et de mutualisation nous attend.



Solange Schlegel



La poste édite

des enveloppes de Saint-Jean-sur-Erve, en vente à la mairie.

Le paquet de 10 enveloppes : 8,60 €

Le paquet de 100 enveloppes : 66,50 €



Liste électorale

Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture ci-contre avant le 31 décembre 2016. Se munir d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte d'électeur pour ceux qui en possèdent une. La refonte des cartes électorales se fera en 2017.

Salle socioculturelle

Vin d'honneur, réunion..... 85 €

(comprend la salle, la cuisine et les verres)

Concours de cartes, Théâtre, Arbre de Noël, Bal..... 115 €

(comprend la salle, la cuisine et les verres)

Mariage ou Repas..... 210 €

(comprend la salle et la cuisine) les couverts sont en plus

Lendemain de location..... 50 €

Chauffage 1^{er} jour de location 45 €

Chauffage 2^{ème} jour et suivant..... 22 €

(sera facturé impérativement pour toute location du 1^{er} octobre au 30 avril)

Acompte (pour toutes les locations)..... 85 €

Ménage à l'heure (si la salle n'est pas propre) 30 €

Location tables et bancs champêtres..... 3 €

(1 table + 2 bancs / week-end)

Renseignements et réservations à la mairie.





Chambre chez l'habitant

Les personnes qui souhaitent héberger des étudiants ou des apprentis peuvent s'inscrire en mairie sur la liste "chambre chez l'habitant".

Permanences du Député Guillaume Chevrollier



Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

35 rue Alexandre Fournier

53200 Château-Gontier

Tél : **02 43 07 52 13**

Mail : guillaume-chevrollier@orange.fr

État civil 2015/2016

Naissances :

CHÉNOT Maël 01/06/2015

DESVAUX Emy 14/12/2015

Mariage :

LEROY Sébastien
& DEROUIN Pamela..... 11/07/2015

METIVIER Nicolas
& BOTHEREAU Jennifer.. 12/09/2015

Décès :

ROI Michel..... 19/08/2015

MASSOT Marcelle 19/08/2015

CARTIER Daniel 10/09/2015

BRUNEAU Jean-Claude.. 06/05/2016

Liste des assistantes maternelles

- Mme Lydie BARON - 6 Lot de la Géliinière **02 43 69 98 31**
- Mme Géraldine DEROUIN - La Noë **02 43 90 28 24 / 06 74 11 45 55**
- Mme Marie DESERT - 36 rue Nationale **02 43 98 75 53 / 06 15 06 46 48**
- Mme Marina LERICHE - 7 Lot de la Géliinière **02 43 58 38 12 / 06 75 60 13 81**
- Mme Marylène PETRAULT - 4 place de l'Église **06 75 23 42 78**
- Mme Dominique ROI-BESNARD - Le Grand Bignon **02 43 69 03 72**

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes des Coëvrons (RAM) est un service d'information et de conseil au service des assistantes maternelles agréées, gardes d'enfants à domicile, parents et futurs parents. (Informations, modalités d'emploi, droits et devoirs, aides accordées par la CAF ou la MSA, mise en relation entre parents et assistantes maternelles...)

Mme Aurélie BEDOUE, animatrice du R.A.M, vous propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **02 43 01 44 27** ou au **06 31 70 28 70** ou un accueil sur rendez-vous au 1 bis, rue Jean de Bueil à Sainte-Suzanne. www.assistantsmaternelles53.fr



Quelques informations utiles pour vos démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	A QUI S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Prévoir un délai de 5 à 6 semaines après envoi du dossier à la Préfecture	À la mairie du domicile	• 2 photos d'identité (identiques et récentes) • 1 extrait d'acte de naissance • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone) • ancienne carte périmée <i>Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.</i>	GRATUITE ou payante si non-arrivée à échéance ou égarée 25 €
PASSEPORT Prévoir un délai de 2 à 3 semaines	Lieu d'établissement le plus proche : Mairie d'Évron	• 2 photos (identiques et récentes) • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) • copie intégrale acte de naissance en original • ancien passeport (si renouvellement) • carte d'identité	Timbres Fiscaux Adulte : 86 € de 15 à 18 ans : 42 € Moins de 15 ans : 17 €
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de naissance du demandeur et des parents. Présenter sa carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage, Livret de famille sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès	Indiquer sur la demande écrite : noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la mairie	GRATUIT

Artisans - Commerçants

DE FIL EN AIGUILLE (PETRAULT Marylène)	Couture Retouche Repassage	4 place de l'Eglise	02 43 91 10 08
DU HAUT DES CIMES (DELANGLE Fabrice)	Arboriste - Grimpeur	Le Pré Neuf	02 43 37 10 16
ELEVAGE KerLA LAMAS & ALPAGAS	Vente de laine	Le Coudray	06 41 66 10 12
ETA DEROUIN Jacky	Travaux agricoles	La Noë	02 43 90 28 24
GENESLAY Samuel	Ebéniste	La Cogeaissière	02 43 90 28 42
HARAS DE LOVA	Pension de chevaux	La Paillardière	02 53 22 82 50
HUAULT Alain	Expert Conseil Espaces Verts	Le petit montauron	06 60 14 42 60
HUAULT Pépinières	Pépiniériste	Le petit montauron	02 43 90 27 61
JOPATISS	Artiste Pâtissier	La Maçonnerie	06 27 83 95 24
LEMAITRE TRANSPORTS	Transport marchandises	La Marionnerie	02 43 90 28 45
LEROYER Sébastien et Karine	Restaurant de l'Erve	14 rue nationale	02 43 68 93 02
MAUJEAN Tania et Laurent	Chambres d'hôtes	La Paneterie	02 43 69 10 29
MAUJEAN Yann	Préparateur physique - Posturologue	La Paneterie	06 83 40 36 47
SARL ATP 3T (TATIN Frères)	Terrassement et travaux agricoles	Le Grand Montauron	06 12 34 69 77
SARL GLASSIER JOEL	Travaux agricoles	Route de St Pierre	02 43 90 26 82
SARL LEMAITRE James	Travaux agricoles et Travaux Publics	La Marionnerie	02 43 90 28 45
TATIN Alexis	Electricité - Chauffage - Plomberie	Le Grand Montauron	06 18 29 29 15

Haras de Lova

Ayant travaillé pendant 10 ans dans des écuries de courses, à m'occuper des chevaux et des poulinières, j'ai voulu m'installer dans le but de faire de la pension, soin, repos et poulinaie. Je fais aussi le suivi gynécologique des poulinières, avec la possibilité de les emmener à la saillie. Ayant environ une vingtaine d'hectares de prairies situées dans les vallées de l'Erve (à 5 et 10 minutes de Vaiges et Brûlon), j'accueille avec plaisir vos chevaux.



N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations au 02 53 22 82 50.

Dépôt de pain

Suite à la fermeture de la Boulangerie, un dépôt de pain et d'épicerie est assuré au Restaurant de l'Erve chez M. et Mme LEROYER, que nous tenons à remercier. Le dépôt est fourni par la Boulangerie PELLUAU de VAIGES.

La commune va aménager une pièce dans le restaurant pour que soit séparé la distribution du pain et le bar. À nous habitants de St-Jean et des alentours de faire en sorte que ce service puisse perdurer.

Service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes des Coëvrans



L'accueil de Loisirs (ALSH) 3-12 ans

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un lieu de détente, de découverte et de plaisir. En plus des activités, il offre aux enfants la possibilité d'être acteurs dans le choix de leurs loisirs à tout moment de la journée.

Inscriptions, renseignements :

- Sur le site internet www.coevrans.fr rubrique portail famille. La création d'un compte sur le portail est indispensable.
- Ou par téléphone :

- **Bais**, rue de l'Europe
02 43 37 02 42 - 06 43 03 51 90
- **Évron**, boulevard de la Grande Valaisière
02 43 01 61 34 - 06 11 37 61 72
- **Montsûrs**, 29 bis rue de Gesnes
02 43 64 25 23 - 06 14 95 10 96
- **Saint-Christophe-du-Luat**,
8 rue de la Motte
02 43 26 34 60 - 06 11 37 61 68
- **Vaiges**, route de la Bazouge de Chéméré
02 43 90 58 85 - 06 07 25 66 67
- **Voutré**, place de la Mairie
02 43 02 78 43 - 06 11 37 61 66

Les espaces jeunes 12-18 ans

Lieux d'échanges et de rencontres pour les ados, ces espaces permettent aux jeunes de participer à des activités. Les animateurs sont à leur écoute et les accompagnent dans l'organisation des animations.

Renseignements :

- Bais, Local socioculturel, route de Trans
Stéphanie Dalibard - **06 07 25 71 72**
- Mézangers, 1 ruelle du Cerisier
Sophie Aucard - **06 11 37 61 71**
- Montsûrs, 29 rue du Pont
Aurélien Tremau - **06 15 41 83 50**



Crottes de chiens

S'il n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...

Faites-le pour lui et par civisme vis-à-vis de vos voisins !



Attention aux chiens !

En une année, 5 agressions canines ont été recensées en Mayenne envers les facteurs.

Assainissement collectif

Si vous êtes utilisateur du service d'assainissement collectif de la commune, **il est absolument interdit de déverser dans les toilettes :**

- Des lingettes de toilette ou de nettoyage (même biodégradables)
- Des couches-culottes
- Des protections féminines
- Et tous autres objets se mettant normalement à la poubelle

Une des pompes de relèvement, détériorée par ces rejets, a déjà dû être remplacée cette année (1700 €). Pour conserver un assainissement de bonne qualité et ne pas faire augmenter le montant de la redevance, je vous demande, à nouveau, le strict respect de ces simples consignes. **Je vous remercie de votre compréhension.**

Chaque riverain doit entretenir les murs de la propriété qui donne sur la rivière.

Bruits de voisinages

En matière de bruits, nous avons tous... des droits et des devoirs. Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorons ensemble notre qualité de vie.



Savoir être discret à l'extérieur

Chats errants

En règle générale, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Il appartient au Maire, en vertu de son pouvoir de police, d'assurer le respect de cette interdiction. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié, trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification. Lorsque des chats divaguent sur le territoire de la commune, ils peuvent être capturés et conduits à la fourrière compétente.

Inventaire du patrimoine de la commune

Le Conseil Départemental de la Mayenne a réalisé un inventaire détaillé de l'histoire et du patrimoine de la Mayenne et des communes. Vous pouvez consulter le résultat de ces inventaires sur les sites :

www.patrimoine.paysdelaloire.fr
et sur www.archives53.fr



Recensement de la population

La commune doit réaliser en 2017, le recensement des habitants. Cette enquête se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. Ce recensement est important car il permet de faire un point sur la population. Désormais, chaque personne pourra répondre au questionnaire par internet. Il devra être proposé de manière systématique par l'agent recenseur.

Si vous souhaitez être agent recenseur, venez à la mairie pour plus de renseignements.

Destruction des chardons

Extrait de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2007. L'arrêté est affiché à la mairie.

• **Article 1 :** Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

• **Article 2 :** Pour éviter toute dissémination, la destruction des chardons doit être effectuée avant la floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. L'échardonnage peut se réaliser par voie mécanique ou chimique.



Jardinage bricolage :
se référer aux horaires de l'arrêté préfectoral ou municipal :
jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Attention aux nuisances nocturnes sous les fenêtres de vos voisins

Eviter les aboiements intempestifs...

L'APE du RPI de Saint-Jean-sur-Erve et Blandouet

Les manifestations organisées par l'association de parents d'élèves de St-Jean-sur-Erve et Blandouet pour l'année scolaire 2015-2016 :

Le marché de Noël le dimanche 20 décembre 2015 à la salle des fêtes de St Jean/Erve

Pour l'occasion, des animations gratuites furent organisées toute la journée : coin enfants avec espace jeux en bois, coloriages, chasse aux lutins, etc....

Des temps forts avec : à 11h30, la décoration du sapin de Noël avec tous les enfants présents. À 14h30, les enfants de l'école, accompagnés à la guitare par leur maîtresse, ont interprété plusieurs chansons. À partir de 14h45, des chants et contes de Noël furent proposés avant l'arrivée du Père Noël.

De nombreux stands attendaient

les visiteurs : loisirs créatifs (bijoux, couture, décorations de tables, idées cadeaux, etc...), produits alimentaires (terrines, épicerie fine, saucissons, etc...), ventes diverses autour de Noël (livres, jeux...), artistes et artisans locaux, etc...

Afin de récolter des fonds, l'APE a proposé aussi des ventes tout au long de la journée : buvette et restauration sur place (galettes-saucisses, crêpes, vin chaud), tombola, vente de décorations de Noël, petite bourse aux jouets, vente de chocolats réalisés par les enfants, etc...

Une belle réussite avec de nombreux visiteurs et une ambiance très chaleureuse. L'APE remercie sincèrement tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à la réussite de cette journée.

Date du prochain marché de Noël : le samedi 10 décembre de 15h à 21h à la salle des fêtes de St-Jean.

Week-end festif de fin d'année les 2 et 3 juillet 2016 à Blandouet

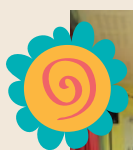
Au programme : pique-nique et boum des enfants à la mairie le samedi soir (sous le hall). Comme d'habitude, chaque famille avait prévu son pique-nique (des tables et des chaises ainsi qu'un barbecue étant à disposition pour ceux qui le souhaitaient). Des petites animations ont ponctué le repas (karaoké, jeux musicaux, etc...). Tous les ans, cette soirée permet à chacun de se retrouver une dernière fois avant la « coupure » de l'été.

Ambiance conviviale garantie !

Le dimanche, l'APE a organisé un lâcher de truites dès 9h au plan d'eau. Pour amuser grands et petits, de nombreux jeux les attendaient (jeux de kermesse, jeux collectifs, etc...). Buvette et restauration sur place.

Merci à tous ceux qui étaient présents (pour rappel, toutes les ventes réalisées permettent de financer les sorties scolaires des enfants.)

Merci encore pour votre contribution !



Médiathèque Intercommunale de la Communauté de communes des Coëvrans

Horaires d'ouverture :

Mardi..... 15h / 18h30
Mercredi..... 10h-12h / 14h-18h30
Vendredi..... 15h / 18h30
Samedi..... 10h-12h / 14h-16h

Animations gratuites, sur inscription à la médiathèque Jacques Robert

Soirées familiales avec les « Pyjamots »
4 soirées annuelles qui ont lieu à 20h30 le vendredi et qui font toujours le plein avec une moyenne de 50 personnes présentes à chaque pyjamot.

Ce qui fait le succès de ces séances : la simplicité. En effet, les enfants viennent tout simplement en pyjama s'ils le souhaitent, avec un ou des dou-dous, couvertures etc...

Du coup, rien que cela, ils adorent !

Les « Récréativres » pour les enfants à partir de 7 ans

Ce sont des après-midis récréatifs le premier mardi des vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 14h30 à 17h. Lors de ces après-midis, nous proposons aux enfants des ateliers créatifs autour du livre (création d'un livre pop-up, d'un flip-book, etc...) ou des chasses aux trésors... et aux livres !

Animations avec les partenaires

La Médiathèque compte une cinquantaine de partenaires directs (28 classes, centres de loisirs, garderies, maisons de retraite, structures petite enfance, etc...) qui utilisent largement les services proposés par la médiathèque.

De nombreuses animations sont organisées en leur direction, lors des

Route de la Bazouge - 53480 Vaiges
Tél. 02 43 90 43 63
mediatheque-vaiges@coevrons.fr

temps de fermeture au public notamment (mardi, jeudi et vendredi matin).

Le fonds professionnel à la Médiathèque

Nous vous proposons un large choix de livres, revues et CD pour petits et grands.

Suite à la mise en place des TAP et à une demande grandissante, l'équipe a décidé de créer un espace dédié à l'animation (autour du livre, de la science et des arts...) « le fonds professionnel ». Destiné à tous ceux qui animent de façon régulière ou ponctuelle : enseignants, personnel scolaire, animateurs, parents, etc...

Pour tout renseignement appeler : Anita Tollemer au 02 43 90 43 63.



R.P.I 2015

Cette année, le R.P.I Blandouet – Saint-Jean-Sur-Erve a compté 50 élèves scolarisés de la très petite section au CM2.

La rentrée a été haute en couleur, les enfants ont pu découvrir leur nouvelle école et le nouveau restaurant scolaire.

Ce bâtiment comprend 2 classes, 1 restaurant scolaire, 1 salle de repos et 1 salle de motricité sur une surface totale de 535 m².

Divers projets ont été menés tout au long de l'année scolaire :

- Sortie au Refuge de l'Arche à Château-Gontier (de la maternelle au CP)
- 1 sortie au cinéma d'Évron (CE - CM)



Cantine

Tout au long de l'année scolaire, les enfants apprécient les produits frais et de qualité livrés par les producteurs locaux. Viande de porc de Soulgé-sur-Ouette, viande de bœuf et veau de Gesnes, viande de volaille Label Rouge Fermier de Loué, légumes et pommes de Grez-en-Bouère.



Garderie

Valérie accueille les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. (Les horaires peuvent être revus selon la demande des parents). À la garderie, plus on est de fous, plus on rit... Viens nous retrouver, tu seras conquis !

• Différents permis ont été passés par les élèves de la classe :

- permis piéton (19 élèves l'ont obtenu)
- permis vélo (13 élèves l'ont obtenu)
- permis internet (16 élèves l'ont obtenu)

Les permis ont été délivrés lors de la venue de la gendarmerie le vendredi 10 juin en présence de la municipalité et des journalistes. Les permis seront repassés dans deux ou trois ans pour les élèves qui ne les auraient pas obtenus ou qui ne les auraient pas passés.

• Château de Brézé : sortie agréable avec un intervenant très intéressant et adapté aux différents niveaux.

• Échange avec Éli, un Burkinabé venu dans le cadre d'un échange avec une association agricole, autour de son pays et de sa culture.

• Intervention Synergies sur le fonctionnement du bâtiment de l'école. Une visite de l'école et un questionnement sur les méthodes de ventilation et de chauffage ont été réalisés avec les élus.

• Le projet de portes ouvertes et les exposés aux parents par les enfants sur ce thème sera reporté en Septembre

Les prévisions pour la rentrée scolaire 2016-2017 sont :

La classe de Maternelle-CP sera composée de 20 élèves (2 PS, 11 MS, 3 GS, 4 CP).

La classe de CE-CM sera composée de 26 élèves (9 CE1, 2 CE2, 5 CM1, 10 CM2)



TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Au Tap, les enfants s'éclatent. Leurs activités, ils peuvent décider. Sur l'arbre à idées, leurs souhaits, ils ont déposé.

Cette année 2015-2016, le temps d'activités périscolaires se déroule de 15h à 16h30 (avec temps de récréation) le lundi et le jeudi pour les classes de CE et CM, le mardi et le vendredi pour les classes de Maternelle et CP, dans les locaux du nouveau Pôle scolaire, sous la responsabilité d'animatrices Valérie Amiard, Stéphanie Boul et Nadège Saudrais avec la participation de nos bénévoles dévouées (Viviane, Jacqueline, Séverine, Émilie, Anita et Nelly).

Les activités proposées sont : Bricolage, jeux d'expressions, initiations sportives, cuisine, jeux collectifs, peintures et dessins artistiques, couture, expériences, magie...

Afin de répondre au mieux aux attentes des enfants, nous réitérons notre demande de bénévoles, toute personne sera la bienvenue.



Éco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !

Changer de chaudière, faire poser des doubles vitrages, isoler votre toiture ou vos murs, vous y pensez ? Aujourd'hui éco-rénover votre logement devient plus facile et moins cher.

Avec « **Rénovation info service** », vous bénéficiez d'un dispositif complet d'accompagnement et de financement de vos travaux de rénovation énergétique : des facilités de financement, des aides publiques renforcées et des primes, selon votre situation.

Pourquoi éco-rénover votre logement ? Pour faire baisser vos factures d'énergie, pour améliorer votre confort et pour augmenter la valeur de votre bien.

Pour en savoir plus...

Appelez le **0810 140 240** (du lundi au vendredi de 9h à 18h) ou connectez-vous sur renovation-info-service.gouv.fr pour être mis en relation avec un conseiller du Point rénovation info service le plus proche de chez vous et bénéficier de conseils personnalisés.

Groupement de défense contre les nuisibles de St-Jean-sur-Èrve

Dans le cadre de la destruction de ragondins sur la commune, l'organisme, à titre bénévole, invite toute personne intéressée à ce type d'intervention pour mener à bien cette mission. Le groupement possède des cages à ragondins, pies et corbeaux. Comptant sur votre bienveillance et pour tous renseignements téléphoner au **02 43 90 27 07** ou au **02 43 68 16 42**.

Le président, Bernard Langlais



D'autres documentations sont à votre disposition à l'accueil de la mairie

Pour plus d'infos :

FDGDON 53

17 Bd des Manouvriers
Zone artisanale
53180 Changé
Tél. 02 43 56 12 40
accueil@fdgdon53.fr
www.fdgdon53.fr

FDGDON de la Mayenne

ANALYSER • EXPERTISER • EXPÉRIMENTER • SURVEILLER • CONSEILLER • LUTTER

La FDGDON de la Mayenne a pour mission de lutter contre les rongeurs, les taupes, les chenilles urticantes, les plantes envahissantes et les frelons asiatiques.

Désherbants : danger

De mauvaises pratiques des traitements phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides...) sont à l'origine de pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique et contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique...).

En Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières. L'utilisation des produits phytosanitaires représente des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption. Une bonne pratique, c'est :

- **Intervenir à bon escient** avec des produits adaptés.
- **Suivre les recommandations** et la notice d'emploi des produits.
- **Respecter la réglementation** en vigueur.



On ne doit pas brûler les déchets

La municipalité rappelle à tous les administrés, qu'il est formellement interdit de brûler déchets ménagers et végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) à l'air libre sur leur propriété, article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1980 pour le département de la Mayenne.

Afin d'éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés, il est demandé à chacun de veiller au respect de ces règles de vivre-ensemble.

1 gramme de substance active suffit à polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans

Il est interdit de traiter



Les fossés, même à sec



Les caniveaux et bouches d'égout



Le long des cours d'eau

Sources, forages et puits

Les zones humides

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'application de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un point d'eau.



L'eau est un bien précieux et vital

Apprenez les gestes qui vont la préserver et éviter sa pollution

Attention aux canalisations de gaz

Afin d'éviter tout accident, vous devez, conformément au Décret 91-1147 du 14 octobre 1991, contacter le responsable de la canalisation de transport de gaz en faisant une demande de renseignement :

GRTGAZ - SERVICE DR / DICT
Roche Maurice - BP 12417
44 024 NANTES CEDEX

En cas d'urgence (24h/24h)

N°Vert 0 800 02 29 81

Collecte gratuite des essaims d'abeilles

L'essaimage est un phénomène naturel. L'abeille est indispensable à notre environnement (pollinisation, cultures...). Elle est protégée (ne pas détruire une colonie).

Si vous ne connaissez pas d'apiculteur pour le recueillir, contactez l'association Abeilles Mayennaises :

- **Yves Tanguy : 02 43 67 04 85**
ou **06 18 22 55 30** ;
- **Christian Puel : 06 25 93 22 84.**

Les essaims collectés par l'association sont destinés aux ruchers-école.

La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie), guichet unique d'accueil et d'information pour les personnes âgées et les personnes handicapées

La **Maison Départementale de l'Autonomie** est une direction du Conseil Départemental de la Mayenne. Elle regroupe les services du Conseil Départemental (Direction de la Solidarité Personnes âgées et personnes handicapées), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Trois grandes missions lui sont confiées :

- Accueillir et informer les personnes âgées et les personnes handicapées ou leurs proches,
- Evaluer les besoins des personnes en ayant la même logique d'évaluation globale pluridisciplinaire de la situation de la personne quel que soit son âge. Développer la réalisation de l'évaluation avec la rencontre effective de l'utilisateur.
- Enfin, accompagner la personne dans la mise en œuvre de son projet de vie et faire évoluer l'aide en fonction de ses besoins.

Antenne territoriale de l'autonomie :

1, rue de la libération - Evron

Permanences hebdomadaires :

- > le jeudi de 14h / 16h30
- > le vendredi de 9h30 / 12h.

Permanences mensuelles :

- > Mairie de Sainte-Suzanne
4^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h.
- > Mairie de Vaiges
3^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h.

Accueil téléphonique au numéro unique départemental :

02 43 677 577

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

Le CLIC n'existe plus. Ses missions sont assurées par la MDA qui est présente sur l'ensemble du département afin d'apporter une réponse de proximité sur les territoires.



Accueil de jour personnes âgées

Depuis le 6 juillet 2010 à l'hôpital d'Évron, un accueil de jour pour personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire, de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, a ouvert ses portes.

L'accueil de jour consiste à recevoir pour une ou plusieurs journées par semaine des personnes âgées vivant à domicile. Le service fonctionne de 10h à 16h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. L'accueil de jour peut effectuer le transport des personnes.

Renseignements :

Hôpital d'Évron - BP 0209 - 4, rue de la Libération - 53600 Évron
Tél : **02 43 66 65 19** - Mail : accueildejour@hopitallocal-evron.fr

Assistante sociale

Prendre rendez-vous avec l'antenne solidarité à Évron au **02 43 01 25 90**



Portage de repas

Améliorez votre quotidien et simplifiez vous la vie avec : **le portage de repas à domicile**

- Repas (normal - sans sel - sans sucre - sans sel et sans sucre) :
- **7,90 €** repas avec pain
- **7,60 €** repas sans pain depuis le 01/01/2015

Avantages :

- Réductions fiscales possibles
- Possibilité de prise en charge partielle par certaines caisses sociales suite à une hospitalisation, etc...

Informations auprès de Dominique Janvier au **02 43 01 86 01**.



Association du service à domicile

Contacts

> **C.C. des Coëvrons**

Magalie Le Gendre **02 43 01 78 17**

Mail : st-suzanne.admr53@wanadoo.fr

Pour en savoir plus :

Fédération ADMR

18, rue des Docteurs Calmette et Guérin
B.P. 0715 - 53007 Laval cedex

Tél : **02 43 59 17 40**

Fax : **02 43 49 17 83**

www.admr53.fr

La VIE + FACILE
grâce aux
SERVICES
à DOMICILE



Formation « Appeler, Masser, Défibriller »

Le 7 Juillet dernier, une formation « Appeler, Masser, Défibriller » a eu lieu à la mairie de Saint-Jean-sur-Erve, cette formation ouverte au grand public a pour but l'acquisition de connaissances permettant de reconnaître un arrêt cardiaque et de réaliser auprès d'une victime les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie.

Durant deux heures, la dizaine de citoyens présents ont appris à alerter correctement les secours, reconnaître une victime d'un arrêt cardiaque, réaliser une réanimation cardio-pulmonaire et poser un défibrillateur.

Cette formation intervient suite à l'installation d'un défibrillateur aux abords de la mairie de Saint-Jean-sur-Erve, les citoyens ont pu observer ce défibrillateur et comprendre son fonctionnement lors de la formation. Ils ont également pris conscience de leur rôle dans la chaîne des secours et l'importance de tous cela dans les chances de survie d'une victime d'un arrêt cardiaque.

Toute personne intéressée par cette formation peut se rapprocher de la mairie de Saint-Jean-sur-Erve.

Cette formation grand public est proposée par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Mayenne.

Remerciements à la mairie de Saint-Jean-sur-Erve d'avoir proposé cette formation à sa population et au SGT Besnier Céline et SA1 Poussier Corentin, sapeur-pompier au centre de secours de Sainte-Suzanne et Chammes, aides formateurs sur la formation.

CPL VOVARD Anthony
Formateur UDSP 53

Sapeur-pompier au centre de secours de Sainte-Suzanne et Chammes



Lorsqu'une personne est prélevée, ce sont 5 malades en moyenne qui sont greffés !

Et donc 5 vies sauvées.

Année après année, FRANCE ADOT 53 se mobilise sur tout le département pour informer, échanger, renseigner sur les greffes, le don d'organes ou de moelle osseuse.

Afin d'en savoir plus, poser des questions, recevoir de la documentation, un formulaire ou une carte de donneur, connaître les prochaines rencontres...



Contactez-nous :

FRANCE ADOT 53

BP 90634

53006 LAVAL Cedex

Tél : **02 43 90 68 10**

Site national : www.france-adot.org

e-mail : franceadot53@orange.fr

commune
de SAINT-JEAN-SUR-ERVE
Département de la Mayenne
Pays de la Loire

simule
en cas de danger ou d'alerte

- 1. abritez-vous**
take shelter
resguardese
- 2. écoutez la radio**
listen to the radio
escuche la radio

Station 96.60 MHz (Fréq Mont Rochard)
Station 100,00 MHz (Fréq Laval Ville)
Sinon Stations Radio France (France Info, Inter, Culture, Musique, le Mou', FIP)

- 3. respectez les consignes**
follow the instructions
respete las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter : le Dicrim Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs à la mairie ou www.prim.net

Référent EDF

EDF a demandé aux communes de désigner un référent pour centraliser les problèmes liés au réseau électrique (coupure de courant, chute d'arbres sur les lignes électriques...). À Saint-Jean-sur-Erve, c'est **Patrick Cousin** qui a été nommé.



465 habitants





FC Saint-Jean-sur-Erve

La saison 2015-2016 du club s'est bien passée pour les jeunes (U7 & U11) qui sont toujours présents, de plus en plus nombreux (11 joueurs en U11 et 5 en U7), aux entraînements les mercredis après-midis ainsi que les samedis pour les matchs et les plateaux. Les dirigeants et joueurs déjà présents, seraient ravis d'accueillir de nouveaux jeunes au sein de leurs équipes pour que le club continue à évoluer.

Les U11 ont eu l'opportunité de participer au tournoi de Brûlon, qui est une première pour le club.

Pour les seniors, la saison a été plus difficile que l'année dernière, finissant 10^{ème} sur 12. L'équipe seniors recherche toujours des joueurs et des bénévoles.

Le club remercie ses joueurs, seniors et jeunes, pour l'année passée, ainsi que les parents des jeunes qui s'investissent chaque samedi. Il remercie aussi la mairie pour tous les investissements faits sur les infrastructures (cahutes, relevage filets, etc) ainsi que pour la subvention.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter : Benjamin Cousin au 06 88 94 12 49 ou Sébastien Leroy au 02 43 68 93 02.



Société de Pêche

Chers amis pêcheurs.

Cette année encore, les membres du bureau tenaient à remercier tous les adhérents pour leur fidélité. Le nombre de sociétaire est encore en augmentation : merci à tous ! Grâce à vous, notre société centenaire perdure.

D'autres remerciements concernent les mairies de 5 communes, qui par leurs subventions, nous aident dans nos actions. Un grand remerciement à Paul Henry DE VITTON, ancien président, qui tire sa révérence après une trentaine d'années passées au sein de l'AAPPMA Chémeré-Saulges. Grand défenseur de l'environnement et combatif pour le maintien de notre société de pêche.

Un bilan 2015-2016 positif :

Le 4 juin : la fête de la pêche au Moulin de Thévalles à Chémeré-le-Roi chez M. DE VITTON qui a réuni une quarantaine de jeunes et une vingtaine d'adultes pratiquants, ou non, de tout âge et des communes avoisinantes. 25 kg de truites ont été mises à l'eau en plus des poissons déjà présents dans la rivière.

Un grand merci aux bénévoles pour les travaux d'aménagement et de restauration sur la frayère à brochet, la remise en état des madriers et de la passerelle.

Pour information :

pour l'achat des cartes de pêche 2016, vous pouvez vous rapprocher de nos dépositaires qui se situent : mairie de Saulges, Grottes de Thorigné, Restaurant de l'Erve à Saint-Jean et auprès de M. ANGOT, président.

Tél 02 43 70 91 76

Prochaines dates à retenir :

Repas thématique le 29 octobre à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Erve.

Fête nationale de la pêche 2017 sur les bords de l'Erve site des grottes de Thorigné. Gratuit.

Prochaine AG début février. Date et lieu à définir.

Comité des fêtes

Nous remercions le Conseil Municipal pour la subvention accordée pour l'année 2016.

Une année de réussite pour le Comité des Fêtes de Saint-Jean-Sur-Erve. Le bureau et les membres remercient toutes les personnes qui les soutiennent lors des manifestations.

Beau succès pour le lâcher de truites avec plus de 70 pêcheurs. L'expérience étant concluante, nous renouvellerons la même date l'année prochaine !

Nous continuons à animer l'assemblée communale avec diverses animations.

Nous accueillons toutes les personnes qui souhaiteraient rejoindre le comité des Fêtes.

Date à retenir : le 15 octobre 2016 pour notre soirée repas



AFN

En ce 28 mai avait lieu à Verdun, devant l'ossuaire de Douaumont, une cérémonie de mémoire (100 ans) de la plus importante bataille de tous les temps sur notre territoire. En présence de Mme Angela MERKEL et de M. François HOLLANDE, Président de la République prouvant que nos deux nations sont unies dans la Paix et la Fraternité.

De la haine, on passe à la compréhension, et avec les années à l'amitié : que de chemins parcourus ; On créa l'Union Européenne qui a instauré la paix sur notre continent depuis 71 ans. Mais sachons, qu'elle n'est pas donnée définitivement, elle doit être cultivée comme une plante fragile. L'utilité de cette Commémoration est de nous rappeler cette réalité si évidente : la paix est une construction de tous les instants.

Merci à Mme le Maire et son Conseil Municipal de l'aide apportée pour entretenir cette mémoire.

En ce 8 mai, devant le monument aux morts de St-Jean-Sur-Erve nous avons eu l'honneur de décorer au mérite fédéral M. André LANDAIS. Mme le Maire remettant le diplôme. En effet M. LANDAIS est porte-drapeau de la section AFN de la commune depuis 1971, date de sa création.

Qu'il soit remercié pour le dévouement d'avoir assumé cette charge.

Le Président
Jean-Paul Chauveau



La Jeannetaise

Les adhérentes de l'association la Jeannetaise remercient Mme Le Maire et les conseillers municipaux pour la subvention accordée pour l'année 2015/2016, ainsi que la mise à disposition de la salle socioculturelle. Dans une ambiance conviviale et dynamique nous nous retrouvons tous les mardis soirs de 20h30 à 21h30 (sauf vacances scolaires) pour pratiquer du fitness, cardio, stepp, relaxation et autres avec Nathalie notre professeur de gym.

Porte ouverte début Septembre avec 2 séances de gymnastique gratuites. Pour tous renseignements : Nadège Geneslay (Présidente) : **02 43 90 28 42**

Les adhérentes de la Jeannetaise



Repas CCAS le 9 octobre 2016 à 12h tous les habitants de la commune de plus de 60 ans sont conviés au repas du CCAS.

Club de la Gaieté Génération Mouvement

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 3 février 2016, nous avons modifié l'appellation de notre association qui s'appelle maintenant : «Club de la Gaieté Génération Mouvement», ceci pour marquer notre affiliation à la Fédération Départementale Génération Mouvement qui regroupe les clubs anciennement «Aînés Ruraux».

Le dimanche 13 mars 2016, les adhérents se sont retrouvés à la salle des fêtes à 12 heures pour notre repas annuel préparé par le Restaurant de l'Erve. L'après-midi crêpes avait lieu le mercredi 16 mars 2016. Lors du concours de belote du club, quatre adhérents ont été sélectionnés pour concourir au canton le jeudi 14 avril 2016 à Chammes, deux adhérents de notre club se sont classés pour la finale départementale le lundi 09 mai 2016 à Louvigné. Félicitations à tous ses participants.

Le Club de la Gaieté remercie Mme le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention accordée en 2016 et la mise à disposition de la salle des Fêtes pour toutes nos activités.

Le jeudi 7 avril 2016, la fête cantonale des clubs avait lieu à la salle des Fêtes de St-Jean-Sur-Erve, les chorales avaient préparé des chants et des sketches pour un après-midi festif.

Le barbecue a eu lieu le mercredi 29 juin 2016 à 12 heures à la salle des Fêtes, tous les adhérents étaient conviés.

Vous pouvez toujours adhérer au Club de la Gaieté, les nouveaux retraités et préretraités seront les bienvenus.

Le Président
Jean-Claude Bruneau



Mme le Maire
Solange SCHLEGEL



Patrick COUSIN
1^{er} adjoint



Jean-Claude BOUGEANT
2^{ème} Adjoint



Philippe WAROT
3^{ème} Adjoint



Christophe BRUNEAU
Conseiller municipal



Ludovic BOUL
Conseiller municipal



Nadège GENESLAY
Conseillère municipale



Jacky DEROUIN
Conseiller municipal



Emmanuel TATIN
Conseiller municipal

27 AOUT 2015

Tous les élus sont présents sauf Mmes Joëlle BELLION, Christel CHIPON et M. Emmanuel TATIN.

DÉLIBÉRATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE DE TRAM TP : ÉVACUATION DE LA TERRE VÉGÉTALE DU PÔLE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle les faits, au lieu d'épurer la terre dans le champ à proximité comme initialement prévu dans l'appel d'offres qui concerne la construction du pôle scolaire de Saint-Jean-sur-Erve, l'entreprise TRAM TP à la demande de la commune, a évacué la terre végétale plus loin. Ces travaux n'ayant pas été prévus dans le marché initial, TRAM TP réclame en dédommagement de 3 922,80 €.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

- Décide de prendre en charge, les travaux supplémentaires effectués, non compris initialement dans le marché du pôle scolaire de Saint-Jean-sur-Erve, par TRAM TP pour un montant de 3 922,80 €
- Autorise le maire Solange SCHLEGEL à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION D'UN ADAP D'IOP (DÉROGATION POUR DES TRAVAUX DE MISE

EN ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES DU BOURG ET DU PLAN D'EAU, AINSI QUE LE CHEMINEMENT PLAN D'EAU SUR 3 ANS).

Mme le Maire donne lecture de la décision de la préfecture qui a accordé une dérogation pour réaliser les travaux de mise en accessibilité des toilettes du bourg et du plan d'eau, ainsi que le cheminement du plan d'eau sur 3 ans. Il a également été précisé qu'il n'était pas obligatoire d'avoir deux lieux de toilettes publiques dans la commune.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

- Décide de ne pas réaliser les travaux de mise en accessibilité des toilettes du bourg, mais uniquement ceux des toilettes du plan d'eau.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICE, AVEC SEGILOG

Mme le Maire donne lecture de la proposition de contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de SEGILOG pour une durée de 1 an (du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016) reconductible tacitement 2 fois, avec un prix fixe pendant 3 ans.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le contrat pour 1 an reconductible 2 fois, suivant le coût annuel de 1854 € HT concession du droit d'utilisation et de 206 € HT

maintenance, formation pour le forfait annuel.

- Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec SEGILOG.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION SUR LE RETRAIT DU BARRAGE DU PLAN D'EAU :

Mme le Maire fait la lecture du courrier de la DDT demandant une mise en conformité du plan d'eau par la suppression du clapet. Elle donne lecture également de la réponse de M. Le Nail à ce courrier de la DDT, ce dernier ayant été envoyé à toutes les communes concernées par les mises aux normes des barrages.

DÉLIBÉRATION POUR INSTAURER UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas instituer sur l'ensemble du territoire communal, une taxe d'aménagement.

DÉLIBÉRATION SUR MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT INTERCOMMUNAL

L'agent intercommunal mis à disposition de la commune de Saint-Jean-sur-Erve par la Communauté de communes des Coëvrans (3C), travaille actuellement 1457h sur Saint-Jean-sur-Erve et 150h sur d'autres communes. Mme le Maire rappelle toutes les tâches effectuées par l'agent intercommunal et indique que le temps

de travail évalué initialement pour les accomplir est insuffisant. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le temps de travail de l'agent intercommunal et de demander à la Communauté de communes des Coëvrons qu'il soit mis à disposition de la commune de Saint-Jean-sur-Erve à temps complet soit 1607 heures.

Le conseil municipal reporte ses décisions concernant les achats suivants : un drapeau pour l'école, un taille-haie, une dalle béton pour un abri bus sur parking Launay.

DEVIS TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEURE DU RESTAURANT

Mme le Maire transmet le compte-rendu de la commission bâtiments qui préconise des travaux de peinture extérieure au restaurant de l'Erve. Les travaux extérieurs étant du domaine de la commune, le conseil municipal décide de confier ces travaux à une entreprise et d'accepter le devis de l'entreprise Dominique DUBOIS pour un montant de 750 €.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES EXTINCTEURS :

Mme le Maire présente les différentes propositions des entreprises consultées :

SICLI (titulaire du contrat actuel) et EUROFEU.

Après étude du dossier, le conseil municipal, retient la proposition de SICLI pour un montant annuel de 90,10 € TTC pour les 11 extincteurs (4 à la salle socio, 4 à la mairie-atelier-église, 3 à l'école). Le contrat est signé pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le contrat correspondant.

8 OCTOBRE 2015

Tous les élus sont présents

DÉLIBÉRATION SUR RAPPORT ANNUEL 2014 SDEGM :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document, approuve à l'unanimité ce rapport d'activité 2014. Ce document est tenu à la disposition du public à la mairie.

DÉLIBÉRATION SUR RAPPORT ANNUEL 2014 SYNDICAT BASSIN ERVE :

Le conseil municipal, après avoir

pris connaissance du document et du compte administratif annexé, approuve à l'unanimité ce rapport d'activité 2014. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

DÉLIBÉRATION SUR LA POSSIBLE DISSOLUTION DU CCAS au 01/01/2016

La loi portant nouvelle organisation de la République dite loi NOTRe, a été promulguée le 7 août 2015. Ce texte fondateur contient de nombreuses dispositions, dont une mesure de simplification destinée spécifiquement aux communes qui, disposent d'une population inférieure à 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS de SAINT-JEAN-SUR-ERVE et d'exercer directement les attributions mentionnées au présent chapitre ainsi que celles prévues aux articles L. 262-15 et L. 264-4

DÉLIBÉRATION SUR LE MONTANT À REFACTURER À RAMELLA POUR ÉLECTRICITÉ

M. Philippe WAROT propose de refacturer l'entreprise RAMELLA pour la consommation d'électricité (de toutes entreprises) pendant les travaux du pôle scolaire, comme convenu dans le marché du pôle scolaire selon le calcul suivant : 1244 kwh : 100 x 8,90 € ht = 110,72 € + 10% = 121€78

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer l'entreprise RAMELLA pour un montant de 121€78 à charge pour elle de répartir cette facture entre les entreprises qui ont construit le pôle scolaire.

DÉLIBÉRATION CONTRAT GAZ SALLE SOCIO

M. BOUGEANT l'adjoint au maire présente les propositions concernant le contrat pour le gaz de la salle socioculturelle. Il propose de conserver le contrat actuel avec Butagaz pendant encore un an et de renégocier tous les contrats, pour le gaz de la salle socioculturelle et la mairie, en 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger le contrat pour le gaz de la salle socioculturelle pour un an.

DÉCISION SUR LA PLANTATION D'ARBRES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

Suite aux courriels de Mme Gobin

et de celui de M Dupeux, dont Mme le Maire donne lecture, il y a lieu de délibérer pour savoir s'il faut planter des arbres comme initialement prévu. Après avis des enseignantes et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de planter 2 arbres dans l'angle de la cour le long du grillage, de mettre un dallage béton sur les 3 autres trous et déplacer le banc qui se situe sur la cour et de le mettre entre les 2 arbres à côté du grillage.

DÉLIBÉRATION POSSIBILITÉ LOCATION MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE

Suite à la demande de 4 assistantes maternelles domiciliées à St-Jean de créer une maison d'assistante maternelle (elles voulaient s'installer auparavant à Ste-Suzanne qui a voté non), Mme le Maire a rencontré ces personnes, après avoir contacté la PMI (pour savoir quel était l'engagement de la commune), Mme le Maire leur a proposé si elles le souhaitent de venir visiter l'ancienne école maternelle. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un accord de principe sur la location de l'ancienne école maternelle à des assistantes maternelles afin d'y créer une maison d'assistante maternelle.

Le conseil attend la visite de la PMI pour approfondir le projet et avoir plus d'informations en particulier sur les travaux. Un rendez-vous est prévu vendredi 9 octobre 2015 à 14h avec 2 personnes de la PMI.

26 NOVEMBRE 2015

Tous les élus sont présents

sauf Mme Joëlle BELLION et Mme Christel CHIPON

DÉLIBÉRATION SUR TARIFS ASSAINISSEMENT 2016

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour fixer les tarifs assainissement 2016.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pour 2016 comme suit : 80 € pour l'abonnement annuel, 1,15 € pour le M³ consommé.

La redevance modernisation des réseaux de collecte sera facturée en plus et reversée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

DÉLIBÉRATION SUR TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de ne plus louer de vaisselle aux particuliers.

Maintient la mise à disposition de la vaisselle gratuitement aux associations communales.

Maintient les tarifs adoptés lors de la réunion du 4 décembre 2014.

DÉLIBÉRATION SUR LES TARIFS PHOTOCOPIES 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2016 les tarifs photocopies adoptés lors de la réunion du 4 décembre 2014.

DÉLIBÉRATION SUR LES TARIFS LOCATION TABLES ET BANCS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2016 les tarifs de location de tables et bancs adoptés lors de la réunion du 4 décembre 2014.

DÉLIBÉRATION SUR TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2016 :

- Concessions 50 ans : 200 € et 30 ans : 150 € pour 2 M²
- 1/2 tarif pour les concessions enfants d'un mètre carré
- De modifier le mode de répartition commune/CCAS et d'encaisser la totalité de la recette au budget communal

Ces décisions sont applicables au 1^{er} janvier 2016

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVIS EXPRIMÉ SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION PRÉSENTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes des Coëvrans mais décide de ne pas signer de convention de mise à disposition de services en raison du projet de création de commune nouvelle.

AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DE LA MAYENNE

M ou Mme le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du courrier du

14 octobre 2015 reçu de M. le Préfet de la Mayenne et présentant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté au cours de la Commission Départementale de Coopération Départementale (CDCI) du 13 octobre 2015.

Ce dernier fait l'objet d'une consultation des collectivités et établissements concernés et il importe donc à la Commune de se prononcer sur ce projet dans les deux mois suivant sa notification.

Les éléments contenus dans ce document ont été présentés par M ou Mme le Maire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5210-1-1 alinéa I et L.5214-16,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet à la commission départementale de coopération intercommunale du 13 octobre 2015,
- Vu le courrier de M le Préfet en date du 14 octobre 2015 et reçu en la commune le/...../2015,
- Considérant la position du SIAEP de la région de CHÉMERÉ-LE-ROI en comité syndical du 16/10/2015 en faveur du scénario 1,
- Considérant les éléments d'information précisés et explicités par les délégués de la commune siégeant au SIAEP de la région de CHÉMERÉ-LE-ROI

Le Conseil municipal, à l'unanimité ; Pour ce qui relève de l'exercice de la compétence « Eau potable » exercée par le SIAEP de la région de CHÉMERÉ-LE-ROI pour le compte de la commune, émet un **avis défavorable quant au projet de schéma portant sur le scénario 2** pour les motifs suivants :

• Techniques

- absence de concordance de territoires entre les EPCI à FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) et les bassins hydrographiques alimentant les captages (carte jointe)
- abstraction des motifs techniques ayant conduit à l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable en Mayenne ainsi que leurs conclusions et remise en

cause des sécurisations d'alimentation en eau,

- complexification induite par la mise en place de conventions de ventes d'eau multipartites et le partage du patrimoine constitué en commun depuis des décennies,
- omission des contrats territoriaux de protection des captages prioritaires mis en place en 2009 à la demande de l'État,
- Économiques :
 - multiplication des effets de seuils induits (marchés publics...),
 - efficience non argumentée et encore moins évoquée,
 - impossibilité de dissocier le patrimoine forage / réservoir / canalisations sans enjeux financiers conséquents tant en investissement qu'en fonctionnement,
 - pour ces motifs, accroissement probable des tarifs d'eau,
- Juridiques :
 - contradiction avec l'alinéa 2 de l'article 72 de la Constitution et risque de dépôt d'une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) en cas de recours,
- Managériaux :
 - absence d'éléments d'évaluation relatifs à la gestion multi statutaires du personnel qui résultera de l'application éventuelle de ce scénario,
 - absence d'analyse prospective quant à la gestion du personnel suite à la suppression des syndicats
 - ignorance de la dimension d'accompagnement du changement du personnel transféré à une large échelle,
- Gouvernance :
 - effacement et aggravation de la dimension décisionnelle pour des élus impliqués sur le terrain,
 - fragilisation de la gestion publique de l'eau par la création d'un terrain très favorable aux délégataires privés (hétérogénéité des situations, complexité technique et patrimoniale...),
 - détérioration du service rendu et de la lisibilité à l'abonné par l'éloignement des supports techniques,

1. Propose de privilégier le scénario 1 en précisant les éléments suivants :

- Création en 2009 du groupement des SIAEP des régions de MESLAY-QUEST - LA CROÏTE, CHÉMERÉ-LE-ROI, COSSÉ-EN-CHAMPAGNE avec les communes de MESLAY-DU-MAINE et PRÉAUX pour l'élaboration du schéma directeur d'alimenta-

tion en eau potable avec application des directives du schéma départemental approuvé en octobre 2007 par la sécurisation et la sectorisation, le renouvellement des réseaux, la numérisation des plans,

- Mise en place, depuis 2009, d'un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages souterrains prioritaires définis par le Grenelle de l'Environnement par les syndicats de CHÉMERÉ-LE-ROI, COSSÉ-EN-CHAMPAGNE, BALLÉE et MESLAY-QUEST-LA CROPTÉ,
- Engagement depuis 2014 des collectivités dans l'étude de faisabilité d'un regroupement,
- Existence d'un partenariat entre les différents syndicats depuis 2001 pour la mise en place des interconnexions des réseaux et la mutualisation du personnel et du matériel

2. Pour tous ces motifs évoqués DÉCIDE de donner un avis favorable :

- au projet de schéma portant sur le scénario 1
- De donner un avis favorable pour la création d'un syndicat mixte, par adhésion des communes seules à un syndicat et fusion des syndicats existants qui sont :
 - Le SIAEP de la région de MESLAY-QUEST-LA CROPTÉ
 - Le SIAEP de la région de CHÉMERÉ-LE-ROI
 - Le SIAEP de la région de COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
 - Le SIAEP de la région de GREZ-EN-BOUÈRE
 - Le SIAEP de la région de BALLÉE
 - La Commune de MESLAY-DU-MAINE
 - La Commune de PRÉAUX

DÉLIBÉRATION POUR APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIAEP

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document, approuve ce rapport d'activité 2014. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

DÉLIBÉRATION SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS (CLECT)

M. Jean-Claude BOUGEANT présente le tableau de l'évolution des attributions de compensations de 2014 à 2016 avec d'une part, la finalisation des attributions de compensation 2015 et d'autre part, les propositions

de modifications à mettre en place dès janvier 2016 (réunion CLECT du 18 novembre 2015).

Le bureau de la CLECT demande l'avis de la commune de St-Jean sur la situation de M. Thierry PASQUIER, agent intercommunal qui pourrait être recruté directement par la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, Emet un avis favorable sur la finalisation des attributions de compensation 2015

Souhaite que M. Thierry PASQUIER reste agent intercommunal, la commune étant en réflexion de création de commune nouvelle.

DÉLIBÉRATION CHOIX BUREAU D'ÉTUDES POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DE L'ENTRÉE DU BOURG – ROUTE DE THORIGNÉ-EN-CHARNIE (RD 581)

M. Jean-Claude BOUGEANT présente le rapport d'analyses des offres.

Après analyse, le conseil municipal retient le bureau d'études KALIGEO pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification urbaine et paysagère de l'entrée du bourg, route de Thorigné-en-Charnie (RD581). Le montant des honoraires s'élève à 9 470,00 € HT.

ACQUISITION TAILLE HAIE

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir un taille haie, une tronçonneuse, un sécateur et une batterie pour un montant de 1 809,12 € TTC.

DEVIS ADOUCISSEUR D'EAU

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TATIN Alexis pour l'installation d'un adoucisseur d'eau au pôle scolaire pour un montant de 1 722,14 € TTC.



SUBVENTION APE (ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES)

Suite à la création de la nouvelle APE (Association de Parents d'Elèves Blandouet-St-Jean-sur-Erve), le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention de 400 € à l'APE Blandouet St-Jean. Cette dépense sera imputée au compte 6574 sur l'exercice 2015.

25 FÉVRIER 2016

Tous les élus sont présents.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des démissions de Mme Christel CHIPON et Mme Joëlle BELLION.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE BOURG ROUTE DE THORIGNÉ-EN-CHARNIE (RD 581)

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du projet de réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné En Charnie avec le bureau d'études KALIGEO

et de solliciter l'État (DETR) et le Conseil Départemental pour subventionner le projet.

PLAN DE FINANCEMENT PROGRAMMÉ EN 2016

DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Aménagement sécurité	41 400 €	49 680 €
Aménagement accessibilité	67 986 €	81 583 €
Total des travaux subventionnables	109 386 €	131 263 €
Autres prestations hors subvention	5 000 €	6 000 €
Kaligéo (bureau d'études)	9 470 €	11 364 €
Plan topographique	680 €	816 €
TOTAL	124 536 €	149 443 €
DETR Sollicitée	32 816 €	
Conseil départemental	demande en cours	
Autofinancement ou emprunt	91 436 €	

Le coût de cette opération est estimé à 124 536 € HT dont 109 386 € HT subventionnable.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- approuve l'approbation du projet de réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné En Charnie

avec le bureau d'études KALIGEO ;

- sollicite le Conseil Départemental pour subventionner le projet ainsi l'état (DETR) ;
- autorise Mme le Maire à signer les documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION POUR AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 26H32 à 28H50 ANNUELISÉES.

Considérant que l'adjoint technique n'a pas assez de temps pour effectuer le ménage suite à la construction de la nouvelle école (augmentation de la surface et aide auprès des maîtresses),

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

De porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe – agent CNRACL, à temps non complet, d'une durée de 26h32 annualisée à une durée de 28h50 annualisée à compter du 1^{er} mars 2016.

Considérant que la modification du temps de travail ne dépasse pas 10% du temps de travail initial, le dossier n'a pas lieu de passer devant le Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe – CNRACL à raison 28h50 à compter du 1^{er} mars 2016.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Mme le Maire présente les demandes de subventions des associations ; après délibération, le Conseil Municipal retient les associations suivantes et vote les subventions ci-dessous :

Football Club St-Jean-Sur-Erve...	530 €
AFN	530 €
Club de la Gaieté	530 €
Comité des Fêtes	530 €
Association la Jeannetaise	530 €
Ateliers Charnie	40 €
Société de Pêche	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers	
Ste-Suzanne	150 €
UDAF	50 €
Don du Sang	40 €
SPA	40 €
FDGDON	212,16 €
CAUE	45,73 €
OCCE 53 École	
« Fournitures scolaires »	2 145 €
TOTAL	5 522,89 €

CRÉATION D'UNE COMMISSION C.C.A.S

Mme le Maire précise que suite à la délibération en date du 8 Octobre 2015 concernant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, qu'il est nécessaire de constituer une commission C.C.A.S dans la commune.

Sont nommés dans la commission :

- M. Philippe WAROT
- Mme Nadège GENESLAY
- M. Jean-Claude BOUGEANT
- M. Patrick COUSIN
- Mme Annick CHAUVEAU
- Mme Maryvonne PLU
- Mme Marie-Paule LANGLAIS
- Mme Solange LEMAITRE
- Mme Viviane BORGOGNO

CHANGEMENT DE POMPE AU POSTE DE RELEVAGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la pompe de relevage suite à des dégâts occasionnés par des déchets retrouvés dans la pompe de relevage qui n'ont pas lieu d'être là. Le montant du devis est de 1 470.53 €. Afin d'éviter à nouveau le changement d'une pompe, le Conseil Municipal a décidé d'envoyer un courrier aux abonnés de l'assainissement stipulant qu'il est interdit de jeter des déchets (serviettes hygiéniques, lingettes...) dans le réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- ACCEPTE le devis pour un montant de 1 470.53 €

SUBVENTION RPI SAINT-JEAN-SUR-ERVE / BLANDOUET / FOURNITURES SCOLAIRES

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le mode de répartition entre les 2 communes des frais de fournitures scolaires pour les élèves scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Elle présente le tableau joint en annexe pour la répartition 2016.

Un montant de 2 145 € sera inscrit au BP 2016 compte 657408, soit un montant de 55 € par élève domicilié (36) + 1/2 pour les 6 domiciliés hors commune,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité ;

Accepte d'inscrire au compte 657408 la somme de 2 145 € sur le budget primitif 2016.

24 MARS 2016

Tous les élus sont présents sauf Mme Nadège GENESLAY absente excusée

DÉLIBÉRATION POUR AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 33H05 à 35H ANNUELISÉES.

Considérant que l'adjoint technique n'a pas assez de temps pour effectuer son travail suite à la construction de la nouvelle école (augmentation de la surface et aide auprès des maîtresses),

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- De porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – agent CNRACL, à temps complet, d'une durée de 35h annualisée à compter du 1^{er} avril 2016.

- Considérant que la modification du temps de travail ne dépasse pas 10% du temps de travail initial, le dossier n'a pas lieu de passer devant le Comité Technique Paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – CNRACL à raison 35h à compter du 1^{er} avril 2016.

PROJET DE COMMUNE NOUVELLE AVEC LA COMMUNE DE BLANDOUET

Le 03 mars 2016, le conseil municipal de Blandouet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2113, L2113-1 et suivants ;

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales modifiée, en particulier les articles 21 et ceux qui suivent, concernant la Commune nouvelle ;

Vu la loi 2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des Communes nouvelles, pour des communes fortes et vivantes » ;

Considérant les réunions successives de présentation de la Commune nouvelle faite pour la Communauté de Communes des Coëvrons, par M. Vincent Aubelle, formateur des collectivités locales au niveau national.

Considérant les différentes réunions de présentation des possibilités de réalisation d'une Commune nouvelle

réunissant maire et adjoints des 8 communes (ancienne CCEC, sans Vaiges).

Considérant les différentes réunions pour échange quant aux possibilités de réalisation d'une Commune nouvelle réunissant maires et adjoints de Blandouet et Saint-Jean-sur-Erve mais aussi avec la commune de Thorigné-en-Charnie, puis contact semblable avec la commune de Saulges.

Considérant les différentes réunions de présentation des possibilités de réalisation d'une commune nouvelle réunissant maires et adjoints de Blandouet et Saint-Jean-sur-Erve.

Considérant la tenue d'une réunion publique le 27 novembre 2015 à Thorigné-en-Charnie rassemblant 3 communes Blandouet, St-Jean-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie, réunion relayée par la presse locale

Considérant la volonté des conseils municipaux de Blandouet et de St Jean-sur-Erve de s'investir afin de travailler ensemble dans un projet de territoire autour de l'école nouvellement construite à St-Jean-sur-Erve.

Considérant que nos deux communes sont semblables du point de vue population, leur vécu et leurs projets respectifs.

Vu la délibération du conseil municipal de Blandouet en date du 03 mars 2016 ;
Le Conseil municipal de St-Jean-sur-Erve, après en avoir délibéré confirme et accepte ce projet de création d'une Commune nouvelle avec Blandouet à l'unanimité des 9 membres présents.

Ainsi, ce conseil municipal réuni le 24 mars 2016

Décide de la création d'une Commune nouvelle regroupant les communes de Blandouet et de St-Jean-sur-Erve pour une population de 654 habitants (chiffre donné par l'AMF en début 2016).

Décide que cette commune nouvelle sera dénommée « Blandouet-St Jean » avec pour chef-lieu St-Jean-sur-Erve et comme lieu de réunion la mairie de St-Jean-sur-Erve.

Décide que chaque commune fondatrice deviendra Commune déléguée, ainsi St-Jean-sur-Erve s'appellera désormais « St-Jean-sur-Erve, commune de Blandouet-St Jean. Comme la loi le permet, cette commune va comporter un maire délégué, ses maires-adjoints délégués, et son conseil communal.

Le conseil municipal de la Commune nouvelle Blandouet-St Jean va rassembler jusqu'en 2020 la totalité des membres des deux conseils.

Décide que chaque mairie historique conservera sa mairie actuelle devenue « mairie annexe » avec les services au public qui y sont rattachés, ainsi que les personnels

Décide d'une dotation sera attribuée par la Commune nouvelle Blandouet-St Jean à chaque commune déléguée pour assurer son fonctionnement courant mais aussi ses investissements après accord des deux parties (articles L2111-38 et L2113-17 du CGCT)

DIT qu'une charte réglant en détail les conditions d'organisation et de fonctionnement des conditions de vie commune des 654 habitants a été établie et soumise à la validation des deux conseils municipaux. Cette charte liant nos deux communes historiques à valeur d'engagement moral pour l'avenir de notre territoire.

Décide qu'une délibération ultérieure va rassembler en un outil unique, les fiscalités (assez rapprochées) des communes historiques pour être mises en œuvre en 2017.

DIT qu'attache sera prise dès que possible auprès de M. le Préfet de la Mayenne par les deux maires actuels concernés afin de lui demander d'acter notre décision de création de la Commune nouvelle Blandouet-St Jean

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE BOURG ROUTE DE THORIGNÉ-EN-CHARNIE (RD 581)

Mme le Maire et le conseil municipal s'engagent à débiter les travaux concernant le réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné-en-Charnie avec le bureau d'études KALIGEO avant la fin de l'année 2016. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- S'engage à commencer les travaux de réaménagement de l'entrée du bourg route de Thorigné En Charnie avec le bureau d'études KALIGEO avant la fin de l'année 2016.

LOCATION D'UNE FONTAINE À EAU AU PÔLE SCOLAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une fontaine à eau au Pôle Scolaire. La société FOUNTAIN propose une fontaine à brancher sur le réseau (fontaine Mistral Evopure) Modèle Froid-Tempéré. Cette location comprend l'entretien et un changement annuel du filtre. Soit un montant de 22,90HT/mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la proposition commerciale d'un montant de 274,80HT/an soit 329,76€ TTC/an.

FEU D'ARTIFICE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition commerciale de la société PLEIN CIEL pour le feu d'artifice. La date retenue est le samedi 18 juin 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la proposition commerciale d'un montant de 1800 € TTC.

AMÉNAGEMENT DU SOL DU KIOSQUE PLACE DE LAUNAY

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'aménagement du sol du Kiosque, place de Launay. La société SICA des Coëvrons propose la réalisation d'une dalle extérieure avec plan incliné, l'ensemble réalisé en béton pour un montant de 1460,80 TTC.

La société ATP 3T propose un décapage ainsi que de l'empierrement et du remblaiement et la mise en place d'une mini pelle pour un montant de 428,04€ TTC

Le montant des devis pour l'aména-



ment du kiosque s'élève à 1858,84 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** les devis des sociétés ATP 3T et SICA des Coëvrans pour un montant total de 1858,84€TTC.

ABRI POUR VÉLO

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager un abri pour vélo. L'adjoint s'est renseigné auprès du magasin Espace Émeraude. Un abri de vélo d'un montant de 959€ HT pourrait convenir.

14 AVRIL 2016

Tous les élus sont présents sauf M. Emmanuel TATIN.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le compte administratif du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité

EXPLOITATION	
Dépenses :	Recettes :
10 668,60 €	16 456,34 €
Excédent d'exploitation et report	
32 694,87 €	
INVESTISSEMENT	
Dépenses :	Recettes :
2 940,49 €	4 845,65 €
Excédent d'investissement et report	
21 162,57 €	
Résultat de clôture 2015 :	
53 857,44 €	

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS 2015

Le compte administratif du budget CCAS est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	Recettes :
1 093 €	911,34 €
Excédent et report 290,61 €	
Résultat de clôture 2015 :	
290,61 €	

Mme le Maire précise que l'excédent est reporté sur le budget de la commune suite à la dissolution du CCAS en date du 8 octobre 2015

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2015

Le compte administratif du budget général est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	Recettes :
304 936 €	373 519,88 €
Excédent et report 141 498,61 €	
+ 290,61 € du CCAS donc au total	
141 789,22 €	
INVESTISSEMENT	
Dépenses :	Recettes :
1 514 677,14 €	1 306 120,60 €
Déficit et report : 135 123,23 €	
Résultat de clôture 2015 :	
6 665,99 €	

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Solange SCHLEGEL, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- affecte au R002 un montant de 32 694,87 €
- affecte au R001 un montant de 21 162,57 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Solange SCHLEGEL, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité,

- affecte au 1068 un montant de 141 789,22 €
- affecte au D001 un montant de 135 123,23 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M LAISNEY, RECEVEUR DES BUDGETS (CCAS - ASSAINISSEMENT- GENERAL)

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX

Le conseil municipal, après avoir étudié ce tableau, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes d'impôts directs et vote les taux suivants :

BASES PREVISION	TAUX RECALCULÉS	PRODUIT ATTENDU	
299 300 €	17,31 %	51 809 €	TH
205 200 €	14,94 %	30 657 €	TF B
172 900 €	25,14 %	43 467 €	TFNB
		125 933 €	TOTAL
		12 676 €	ALLOCATIONS COMPENSATRICES
		- 10 890 €	PRELEVEMENT GIR
		127 719 €	PRODUIT TOTAL

BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET COMMUNE 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	Recettes :
340 299 €	340 299 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	Recettes :
283 545,52 €	462 567,13 €
Reste à réaliser :	TOTAL BUDGET :
43 898,38 €	462 567,13 €
D001 :	
135 123,23 €	
TOTAL BUDGET :	
462 567,13 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	Recettes :
46 211,84 €	46 211,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	Recettes :
43 305,22 €	43 305,22 €

26 MAI 2016

Tous les élus sont présents sauf MM Ludovic BOUL, Jacky DEROUIN, Emmanuel TATIN

AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 21.50 AU LIEU DE 18.52

Considérant que l'adjoint technique n'a pas assez de temps pour effectuer son travail suite à la construction de la nouvelle école (augmentation de la surface),

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

De porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique de 1^{ère} classe – agent Ircantec, à temps non complet, d'une durée de 21h50 annualisée à compter du 1^{er} Juin 2016.

Considérant que la modification du temps de travail ne dépasse pas 10% du temps de travail initial, le dossier n'a pas lieu de passer devant le Comité Technique Paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 1^{ère} classe – IRCANTEC à raison 21H50 annualisée à compter du 1^{er} Juin 2016.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE ET ERDF POUR L'ANNÉE 2016

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au titre de l'année 2016 selon les modalités d'application du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public suivant :

ORANGE

- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol : 38,80 € (par km linéaire 4,024), soit au total 156,13 €
- en aérien 51,74 € (par KM linéaire 24,319), soit au total 1 258,27 €
- pour les autres installations 25,87 € (par mètre carré au sol 1,50), soit au total 38,81 €

Soit une redevance de 1 453.21 € pour 2016

ERDF

Plafond RODP communes de population inférieure à 2000 habitants : 197 €
Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- FIXE la redevance 2016 à 1 453,21 € pour ORANGE et 197 € pour ERDF.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire présente le rapport d'analyse des offres pour l'aménagement de la route de Thorigné.

Les 2 entreprises sont l'entreprise Eurovia et entreprise Lochard-Beaucé. Voici le détail des offres de chaque entreprise :

• Entreprise EUROVIA

- 94 877 € HT (montant de l'offre de l'acte d'engagement)
- 2 540 € HT (option n°1 bordures et caniveaux en béton)
- 8 750 € HT (option n°2 résine « pépite » couleur ocre)
- 4 494 € HT (option n°3 soutènement)

• Entreprise LOCAHRD-BEAUCÉ

- 105 476.50 € HT (montant de l'offre de l'acte d'engagement)
- 2 100 € HT (option n°1 bordures et caniveaux en béton)
- 8 610 € HT (option n°2 résine « pépite » couleur ocre)
- 3 220 € HT (option n°3 soutènement)

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Eurovia pour :

- Un montant de base : 94 877 € HT
- Option 2 : - 8 750 € HT
- Soit au total : 86 127 € HT

Mme le Maire présente les 2 devis demandés auprès des fournisseurs d'informatique.

- **Logicia : 1 458 € TTC** (ordinateur fixe + imprimante + logiciels + antivirus)
- **Conty : 867,67 € TTC** (ordinateur fixe + imprimante + logiciels + antivirus)

Aucune décision n'a été prise pour le moment, en attente d'autres devis pour un ordinateur portable au lieu d'un fixe). M. Philippe WAROT se charge du dossier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la cantine et garderie restent inchangés par rapport à l'année 2015.

Pour rappel voici les tarifs :

CANTINE

- 3,15 € repas enfant
- 6 € repas adulte
- 3,50 € repas du personnel
- 4,50 € stagiaire

GARDERIE

- 1,30 € de l'heure





Mairie de Saint-Jean-Sur-Erve

5, rue Nationale

53270 SAINT-JEAN-SUR-ERVE

TÉL : 02 43 90 27 14 - FAX : 02 43 90 28 16

E-mail : mairie.saint-jean-sur-erve@wanadoo.fr

www.saintjeansurerve.mairie53.fr

